

DECISION N° 46-2022

Portant sur l'achat de papier pour les écoles publiques maternelles et élémentaires de Bernay

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société LIBRAIRIE PAPETERIE DU MANOIR (MAJUSCULE) portant sur l'achat de papier pour les écoles publiques maternelles et élémentaires de Bernay ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société LIBRAIRIE PAPETERIE DU MANOIR (MAJUSCULE) est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société LIBRAIRIE PAPETERIE DU MANOIR (Majuscule) portant sur l'achat du papier dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de Bernay d'un montant de 2 480.14 € HT.

D'indiquer que le paiement se fera par application du prix estimé lors du devis.